

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 février 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Loïc GUILLOU, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Annyvonne LE COQ, Michel LE GRAND,

Absentes : Marion SICOT, Armelle ANDRÉ

Absents excusés : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Rémy TOULLIC, Camille GEFFROY.

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

19H15 Arrivée de Rémy TOULLIC

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Loïc GUILLOU, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Annyvonne LE COQ, Michel LE GRAND, Rémy TOULLIC,

Absents excusés : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY.

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

19h40 : Départ de Loïc GUILLOU

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Annyvonne LE COQ, Michel LE GRAND, Rémy TOULLIC,

Absents excusés : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY, Loïc GUILLOU,

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Était également présente : Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale

2018-02-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2018-02-02 -CLASSE DE NEIGE : SUBVENTION ALLOUÉE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES AU TITRE DE LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE

Rapporteur : Loïc CORDON

Les élèves de CM1 et CM2 des classes de M. CAMPAGNE et de Mme MOREAU vont bénéficier d'un séjour à la neige. Le projet est porté par M. CAMPAGNE et soutenu par l' APE.

Ils se rendront à Saint Paul en Chablais (74) au centre de vacances Le Chenex du dimanche 18 mars au dimanche suivant le 25 mars 2018.

Le budget est d'environ 14 000€ (5000 € pour le transport et 9 000 € pour l'hébergement)

Le plan de financement a été arrêté comme suit (30 participants) :

- Commune : 150€/participants soit 4500 €
- Participant : 150 €
- APE : le reste soit environ 170€

L'ensemble des factures sera réglé par l' APE.

Il est envisagé de pérenniser ce séjour tous les 2 ans afin que chaque enfant quittant l'école primaire de Lézardrieux pour le collège en bénéficie.

La commission infrastructures, urbanisme, environnement et finances du 21 février 2018 propose au conseil municipal de subventionner ce séjour à hauteur de 150,00 €/participant et en conséquence de verser la somme de 4 500,00 € à l' association des parents d'élèves à titre de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500,00 € à l'association des parents d'élèves pour participer à ce séjour scolaire.

2018-02-03- SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Loïc CORDON

Le 21 février dernier, la Commission des Finances, Tourisme, Infrastructures – Urbanisme – Environnement s'est réunie et a examiné les demandes de subvention.

Elle a validé les principes qui régissent l'obtention d'une subvention, notamment pour les organismes extérieures à la commune, et qui existent depuis le début de cette mandature.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des subventions communales comme suit :

	Tennis club	1 000,00 €
	Tireurs sportifs trieux	200,00 €
	Gym club trieux	400,00 €
	Avrons du Trieux	835,00 €
	Budget port Avrons du Trieux	0,00 €
	Vol Indoor	200,00 €
	USTLP	3 500,00 €
	Amicale des chasseurs	300,00 €
sur justificatif	Amicale des chasseurs- Bracelets	100,00 €
	Chemins et Patrimoines	500,00 €
	APPL	250,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	7 035,00 €
Associations Sportives hors commune 5 € enfant		
	Goëlo judo club	35,00 €
	CSAL Paimpol Handball	30,00 €
	Club nautique Pontrivien	20,00 €
	UNSS – Kéraoul	25,00 €
	Cirque en flotte	50,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	160,00 €
Associations culturelles communales		
	Bibliothèque pour tous	2 000,00 €
	Les pipelettes	150,00 €
	Trieux Tonic Blues	1 800,00 €
	Sonerien An Trev	400,00 €
	Amis Chapelle Saint Maturin	400,00 €
	Amicale employés communaux	1 300,00 €
	Patchwork	150,00 €
	Comité jumelage	1 000,00 €
	Club de l' Amitié	350,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	7 550,00 €
Associations culturelles hors commune 5 € par enfant		
	Cercle d'histoire et d'archéologie	35,00 €
	Centre culturel Ernest Renan	55,00 €
	Asso Temps danse Pleubian	25,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	115,00 €
	Dénomination association	2018
Associations éducatives communales		
	Parents élèves Lézardrieux	700,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	700,00 €
Associations éducatives hors commune 10€ enfant		
	Foyer socio éducatif Chombard	120,00 €
	Foyer socio éducatif St-Joseph	0,00 €
	Collège Ernest Renan	30,00 €
	CFA 22	30,00 €
30 € apprenti	CFA 44	0,00 €
	Chambre métiers et artisanat	120,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	300,00 €
Associations domaine maritime		
	SNSM Pleubian	100,00 €
	SNSM Ploubazlanec	200,00 €
	Budget port SNSM Ploubazlanec	320,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	300,00 €
Association Diverse communale		
	Donneurs de sang	250,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	250,00 €
Associations patriotiques		
	FNACA	300,00 €
	Médailleurs militaires	50,00 €
	Officiers mariniers	50,00 €
	Cols bleus	50,00 €
	Pensionnés marine marchande	50,00 €
	Amicale mémorial américain	30,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	530,00 €
Associations Diverses hors commune		
	Comice agricole	400,00 €
	Protection civile	30,00 €
	Label villages fleuris	175,00 €
	CAUE	165,00 €
	UNICEF – urgence Haïti	0,00 €
	TOTAL BUDGET COMMUNE	770,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS COMMUNE	17 710,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS PORT	320,00 €

2018-02-04- CITY STADE : CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteur : Loïc CORDON

Le CCTP concernant la réalisation d'un terrain multisports a été adressé à 5 entreprises.
Une seule offre émanant de la société Camma sport de Plélan Le Grand (35) a été présentée.

Entreprise	CAMMA SPORT
Montant H.T.	25 090,50 €
Montant T.T.C.	30 108,60 €
Option	
Passage sélectif Mobilité réduite	710,00 €
Réhausse de fronton pare ballons intégré	1 160,00 €
Total option H.T.	1 870,00 €
Total option T.T.C	2 244,00 €
Total avec option H.T.	26 960,50 €
Total avec option T.T.C	32 352,60 €

La Commission des Finances, Tourisme, Infrastructures – Urbanisme – Environnement s'est réunie le 21 février dernier pour étudier les propositions présentées pour le City Stade et propose au conseil municipal :

- de retenir la société Camma sport pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports pour un montant T.T.C. de 30 108,60 €
- de retenir l'option concernant le passage sélectif mobilité réduite d'un montant H.T. de 710,00 € soit 852,00 € T.T.C.
- d'envisager l'option de mise en place d'une rehausse de fronton pare ballons intégré derrière un voire les deux buts suivant les besoins pour un montant de 1 160,00 € H.T. soit 1 392,00 € T.T.C.
- de retenir la couleur gris métal pour la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de la commission et de retenir l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 32 352,60 € T.T.C.

2018-02-05- AIRE DE JEUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteur : Loïc CORDON

Le CCTP concernant la fourniture, la pose de jeux pour enfants ainsi que la mise en place d'un sol souple a été adressé à 5 sociétés.

4 offres ont été présentées. Les offres des sociétés Kompan – Camma sport et Husson sont conformes au CCTP. Le dossier de l'offre de la société Meco est incomplet tant au niveau administratif que technique.

La Commission des Finances, Tourisme, Infrastructures – Urbanisme – Environnement réunie le 21 février dernier a examiné les offres et propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société Kompan pour un montant de 35 754,72 € T.T.C.

Après avoir entendu l'avis de la Commission des Finances, Tourisme, Infrastructures – Urbanisme – Environnement, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise KOMPAN pour un montant de 35 754,72 € T.T.C.

19H15 Arrivée de Rémy TOULLIC

2018-02-06- RÉFECTION DU SOL À L'ÉCOLE MATERNELLE : CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteur : M. Loïc CORDON

L'ensemble des sols de l'école maternelle est à refaire. Ce sol revêtu de dalle collée est susceptible d'être amianté. Pour éviter les problèmes de déconstruction liés à la présence supposée d'amiante, il existe une méthode réglementaire celle du recouvrement par application d'un fixateur et d'un ragréage avant la pose de nouvelle dalle.

Une nouvelle autre contrainte existe sur ce chantier, l'obligation d'effectuer les travaux durant les vacances scolaires soit en juillet voire août si l'entreprise ne ferme pas.

La surface est de 410 m².

4 entreprises locales ont été sollicitées. Une seule offre pour un montant de 29 222,70 € T.T.C a été proposée par la société Ar Déco de Minihy Tréguier.

La Commission des Finances, Tourisme, Infrastructures – Urbanisme – Environnement s'est réunie le 21 février dernier et propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société Ar déco pour la réfection des sols du bâtiment « maternel » pour un montant de 29 222,70 € T.T.C.,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de la Société Ar Déco pour un montant de 29 222,70 € T.T.C.

2018-02-07-TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE AUX ABORDS DES SERVICES TECHNIQUES ET DU CHEMIN RURAL N°4 : CONVENTION PARTICULIÈRE BUREAU D'ÉTUDES LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ,

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L 5111-1 et L 5211-39-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion Trégor la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,

Considérant le projet d'aménagement de voirie aux abords des services techniques et du chemin rural n°4 dont le montant des travaux est estimé à 190 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire, à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de voirie aux abords des services techniques et du chemin rural n°4 avec Lannion Trégor Communauté pour un montant de 11 750,00 € T.T.C. concernant la prestation de maîtrise d'œuvre et pour un montant de 1 120,00 € T.T.C. concernant les relevés topographiques.

19h40 : Départ de Loïc GUILLOU

**2018-02-08-TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL :
CONVENTION PARTICULIÈRE BUREAU D'ÉTUDES LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ.**

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L. 5111-1 et L. 5211-39-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,

Considérant le projet d'aménagement de l'Espace Intergénérationnel dont le montant des travaux est estimé à 125 000,00 € H.T. ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire, à signer la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération d'aménagement de l'Espace Intergénérationnel avec Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 8 500,00 € T.T.C. concernant la prestation de maîtrise d'œuvre et pour un montant de 3 360,00 € T.T.C. concernant l'établissement du permis d'aménager.

**2018-02-09- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CARDINAL : CONVENTION
PARTICULIÈRE BUREAU D'ÉTUDES LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L. 5111-1 et L. 5211-39-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,

Considérant le projet d'aménagement de la rue du Cardinal dont le montant des travaux est estimé à 100 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire, à signer la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération d'aménagement de la rue du Cardinal avec Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 7 250,00 € T.T.C. concernant la prestation de maîtrise d'œuvre et pour un montant de 560,00 € T.T.C. concernant le relevé topographique.

**2018-02-10- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 08 MAI 1945 :
CONVENTION PARTICULIÈRE BUREAU D'ÉTUDES LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ**

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L. 5111-1 et L. 5211-39-1 ;
Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune signée 28 juillet 2017,
Considérant le projet d'aménagement de la rue du 08 mai 1945 dont le montant des travaux est estimé à 120 000,00 € H.T. :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire, à signer la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération d'aménagement de la rue du 08 mai 1945 avec Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 8 250,00 € T.T.C. concernant la prestation de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 3 360,00 € T.T.C. concernant l'établissement du permis d'aménager et pour un montant de 560,00 € T.T.C. concernant le relevé topographique.

2018-02-11- CONTRAT DE TERRITOIRE : CLAUSE REVOYURE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lannion-Trégor Communauté, du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 033 482 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoiture de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoiture, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** suite à la revoiture les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **DE VALIDER** l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté présenté par M. le Maire,

- **D'AUTORISER** sur ces bases M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

2018-02-12 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE BANDE DE TERRAIN A KERVOAS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 26 avril 2016, le conseil municipal à l'unanimité donnait son accord pour céder une bande de terrain en bordure de la VC 10 pour un montant de 2 € le m² à M. LESCOUARC'H Nicolas.

L'agence QUARTA géomètre a déterminé la surface soit 201 m². Il s'agit à présent de procéder au déclassement de cette surface de 201 m² de la VC n°10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-précise que le déclassement d'une partie de la voie communale envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

-demande le déclassement de la section du chemin des voies communales conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière,

- demande la mise à jour du tableau de classement des voies Communales,

- autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2018-02-13 - MOTION DE SOUTIEN HÔPITAL LANNION-TRESTEL

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une motion présentée le 10 février dernier par le comité de Défense et de Promotion de l'Hôpital Lannion trestel et de l'accès aux soins. Le 28 septembre 2017, le Conseil Municipal avait apporté son soutien dans le cadre du blocage du plan de « Relance » et le maintien des lits et postes nécessaires aux services de médecine, chirurgie, maternité et urgences mais la motion avait été mal interprétée par l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité souhaite continuer à soutenir cette mobilisation et décide d'approuver la motion présentée ci-dessous.

MOTION

Pour un système de santé fort pour le Trégor !

Le plan de « Relance » du Centre Hospitalier Lannion-Trestel, a été présenté par l'ARS (Agence régionale de la Santé) au conseil de surveillance au début de l'année 2017 et se traduisait par la suppression de 40 lits et de 60 postes de professionnels.

Le 3 mars 2017, ce même Conseil de Surveillance a voté une motion qui objectivement n'approuvait pas le plan de l'ARS. Il était écrit : « réorganiser l'hôpital ne peut pas se faire par la suppression de postes, de lits, par une dégradation de l'offre de soins ». Mais ce texte a été interprété par l'ARS comme une acceptation pure et simple du plan.

Le vendredi 8 septembre 2017, le directeur du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT mis en place au 1er juillet 2016 dont l'hôpital pivot est St Briec) a affirmé qu'il n'y aurait pas de fermetures de postes.

Or dans les faits, les postes de vacataires et les départs en retraite ne sont pas remplacés, ainsi, un poste peut-il être vacant ! Les services de cardiologie et de neurologie sont regroupés avec une suppression de 15 lits alors que l'installation de l'IRM devrait drainer de nouveaux patients dans ces services-là ! Les médecins venant de St Briec, les délais de rendez-vous s'allongent. Les soins en ambulatoire (sans nuit d'hébergement) sont recommandés sous prétexte de meilleur confort pour les patients mais surtout pour une raison économique, et sans se préoccuper des conditions de retour au domicile et du suivi en toute sécurité (conjoint, enfants, aide à domicile...)

Ce plan qui se présente plus comme un plan de Restructuration, sera lourd de conséquences pour l'avenir des Trégorrois :

- considérant la dégradation de l'offre de soins que les usagers du territoire de l'hôpital Lannion Trestel subiront
- considérant la dégradation des conditions de travail des personnels, qui impactent directement l'essence même de leur métier
- considérant le retentissement sur l'installation future de médecins généralistes dans nos communes
- considérant le retentissement sur le maintien et l'installation de nouvelles entreprises et de nouvelles familles sur le territoire,

Nous ne pouvons cautionner un tel plan de «relance» de l'hôpital et de «réorganisation» des structures d'aides telles que prévues par le département.

Nous refusons que le suivi de l'hospitalisation et que la gestion des services d'aide à domicile soient transférés à des organismes à but purement lucratif.

Nous, élus du Conseil Municipal, demandons le blocage de ce plan et le maintien des lits et postes nécessaires aux services de Médecine, Chirurgie, Maternité et Urgences.

2018-02-14- QUESTIONS DIVERSES

2018-02-15 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des futures réunions prévues courant mars :

Jumelage avec Morangis : 20 ans

Commission des impôts directs le 23 mars 2018 à 14h30

Commission des finances et du développement portuaire et maritime le 15 mars 2018 à 9 heures 30

Cérémonie du Cessez le feu en Algérie le 19 mars 2018, rassemblement 10h30 devant la mairie

Conseil Municipal : vote des budgets primitifs le 27 mars 2018 à 17 heures

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation des nouveaux commerçants sur le territoire de la commune :

- Mme DELANCE, décoratrice d'intérieur,
- Rue du Port, nommé Anthologique : Brocanteur – antiquaire- écrivain public – service dépôt vente,
- Reprise du Restaurant « Moulin de la Galette »,
- Création d'une crêperie sur la place (ancien locaux CMB),
- Installation d'un artisan couvreur (David LE MEUR) Avenue du Trégor,
- Installation des Serres de l'Estuaire sans la ZA de Kerscavet (dépôt-vente Composition fleuries),
- Installation d'un ferronnier d'art Avenue du Trégor,
- Sans oublier l'entreprise USEO : installée depuis déjà quelques mois dans la Zone de Kerscavet

La séance est levée à 20h30

